

PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE GREZ-DOICEAU

Compte-rendu de la CLDR du mercredi 26 juin 2013

Présent(e)s :

Maitre d'ouvrage

Sybille de Coster-Bauchau – Députée-Bourgmestre

Luc Coisman – Echevin

Caroline Theys – Coordinatrice du PCDR

Organe consultatif

31 membres présents – 6 excusés – 3 non justifiés

Administration régionale

Xavier Dubois – Direction du Développement rural de la Région wallonne

Ordre du jour :

- Présentation de la situation actuelle du PCDR
 - Proposition de modification du ROI
 - Etat des lieux du projet prioritaire
 - Constitution des groupes de travail
-

Présentation de la situation actuelle du PCDR

Depuis la constitution de la CLDR, 44 fiches-projets ont vu le jour et ont ainsi composé le Programme communal de développement rural.

Ces fiches sont réparties en lots :

- Lot 1 - Projets réalisés entre 1 an et 3 ans après approbation du PCDR
- Lot 2 - Projets réalisés entre 3 ans et 6 ans après approbation du PCDR
- Lot 3 - Projets réalisés entre 6 ans et 10 ans après approbation du PCDR

Le lot 0 reprend tous les projets qui étaient en cours lors de l'élaboration du PCDR.

Ce programme a été reconnu et approuvé par la Région wallonne le 22 novembre 2012 pour une durée de 10 ans. Cette reconnaissance permettra ainsi d'obtenir un soutien financier pour la réalisation de certaines fiches projets plus onéreuses.

La nouvelle commission ayant été approuvée par le conseil communal du 28 mai 2013, le travail sur la réalisation des fiches peut démarrer.

Proposition de modification du ROI

Des modifications sont proposées :

- Article 17 : supprimer la dernière phrase « S'il s'agit d'un membre effectif, son suppléant est alors prioritaire pour occuper la place vacante ».
- Articles 30 et 31 : le vote des suppléants compte pour la décision finale ≠ de la CCATM.
- Article 18 : supprimer à la 4^{ème} ligne le mot effectif.

Le décret prévoit d'avoir des membres effectifs et suppléants mais la Commune est libre de leur donner le rôle qu'elle veut.

L'objectif de donner le droit de vote aux membres suppléants est principalement en vue de garder les membres motivés et impliquer dès le départ dans la réalisation des projets. De plus, La CLDR travaillant le plus souvent par consensus, il est donc très rare de devoir voter.

Les habitants participant aux groupes de travail mais n'étant pas membre de la CLDR n'ont pas le droit de vote. Il faut limiter le nombre et respecter le cadre imposé. La CLDR doit rester représentative de la population grézienne. Si l'on ouvre le droit de vote au public, on risque d'avoir des dérapages importants.

Par contre les habitants peuvent prendre la parole dans les groupes de travail. Il n'est d'ailleurs pas interdit d'inviter, en fonction des fiches-projets, un comité des fêtes, des agriculteurs... lors de ces réunions afin de connaître leur point de vue sur une fiche-projet précise. Par la suite, ces discussions seront répercutées en CLDR.

La Commission souhaite relire la proposition de règlement d'ordre intérieur avant approbation.

Etat des lieux du projet prioritaire

Le Collège communal souhaite proposer quelques actualisations de la fiche-projet. Notamment, le bâtiment à l'arrière prévu pour un logement serait plutôt destiné à accueillir un service public.

Mme Darmstaedter propose de racheter la maison appartenant au CPAS (située rue de la Barre). Cette extension agrandirait le périmètre et donc augmenterait les coûts. Ce qui n'a pas été prévu dans la fiche-projet approuvé le 22 novembre 2012.

Le groupe de travail « Convivialité et solidarité » se réunira le mardi 16 juillet à 20h au réfectoire de l'école communale afin de débattre sur la fiche prioritaire : « Aménager une maison rurale ».

Voici la liste des propositions soulevées lors de la réunion :

- Quid du logement (maintien ou non) - Les avis sont mitigés - Le logement avait pour objectif d'avoir une personne sur place ayant un rôle de concierge. Si logement public, il est difficile d'obliger les locataires d'être responsable de la maison rurale.
- Pourquoi ne pas avoir un lieu commun à toutes ces salles où une personne gèrerait les locations. Prévoir une personne à demeure pour les soirées.
- Dommage de supprimer le logement car destiné aux jeunes couples ou au loyer modéré.
- Pourquoi ne pas maintenir le logement à l'étage et prévoir au rez-de-chaussée un bureau ou un espace-service

Cette réflexion doit avoir lieu rapidement car le cahier des charges est lancé. Il faudra désigner d'ici peu l'auteur de projet.

Pour rappel, la mission de la CLDR est d'éclaircir les zones d'ombre et de préciser les fonctionnalités pour chaque fiche-projet. Son rôle est donc de définir les critères qu'elle souhaite mettre en avant. La faisabilité sera le travail de l'auteur de projet.

Il est demandé au Collège communal d'apporter son point de vue, ses actualisations souhaitées lors de la réunion du groupe de travail « Convivialité et solidarité ».

Constitution des groupes de travail

4 groupes de travail proposés :

- Agriculture, économie et emploi
- Environnement et logement
- Convivialité et solidarité
- Mobilité

Les 44 fiches-projets sont réparties dans ces 4 thématiques. Pour chaque fiche, les groupes de travail peuvent prendre l'initiative de mettre en place des activités qui ne demandent pas l'intervention financière de la Région wallonne.

Les membres de la CLDR et les personnes désireuses de participer aux groupes de travail peuvent s'inscrire à plusieurs groupes de travail.

Les groupes de travail seront animés par un membre de la CLDR désigné lors des prochaines réunions. Pour s'assurer du bon fonctionnement des groupes de travail, une personne de contact sera désignée afin de servir de relais entre l'Administration communale et les élus.

Caroline assurera les premières réunions afin d'aider au démarrage de chaque groupe de travail.

Pour rappel, au mois de mars l'Administration communale doit réaliser un bilan de la CLDR à la région wallonne. Il est donc important que les groupes de travail envoient leurs comptes rendus afin de mettre en évidence le dynamisme de la Commune. Cela permet également à la Région wallonne de se décider plus facilement lorsque celle-ci doit arbitrer entre deux projets pour la remise des subsides.

L'ordre du jour pour chaque groupe de travail sera envoyé par Caroline.

La composition des groupes de travail n'a rien d'officiel. Les groupes de travail peuvent donc inviter des personnes en fonction des fiches-projets discutées lors des réunions. Attention à ne pas répéter plusieurs fois la même chose et donc de ne pas épuiser les groupes.

Quelles sont les étapes pour la réalisation de la fiche-projet ?

La Commune informe la Région wallonne qu'elle souhaite mettre en œuvre une de ses fiche-projet actualisée. La Région wallonne demande l'approbation de la CLDR au moment de la signature de la convention-exécution

Une fois que le Ministre a donné son accord sur un objet et sur un montant (estimé), la Commune doit désigner l'auteur de projet qui devra monter le projet **avec** la CLDR. Cela deviendra un dialogue très constructif car il pourra répondre aux questions techniques.

Lorsque le projet est réalisé, cela deviendra le cahier des charges destiné aux marchés publics en vue de l'adjudication (désignation de l'entrepreneur).

Entre la signature de la convention exécution et l'adjudication, un délai de maximum 24 mois devra être respecté.

Dates des prochaines réunions

Groupes de travail

- « Convivialité et solidarité » - Mardi 16 juillet à 20h.
- « Agriculture, économie et emploi » - Mardi 10 septembre à 20h.
- « Environnement et logement » - Jeudi 12 septembre à 20h.
- « Mobilité » - Mardi 17 septembre à 20h.

Réunion de la CLDR

- Jeudi 26 septembre à 20h.

Toutes ces réunions se tiendront au réfectoire de l'école communale.

Pour les personnes désireuses de visiter la grange Jacquet, nous vous donnons RDV le mardi 16 juillet à 19h15 devant le bâtiment.